



25/04/2022

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

À partir du 2 mai, les familles ayant un enfant scolarisé dans une école montivillonne pourront l'inscrire à la restauration scolaire ainsi qu'à l'accueil périscolaire pour l'année 2022/2023.

La Ville de Montivilliers compte sur son territoire, en établissements publics, 6 écoles pré-élémentaires (Charles Perrault, Louise Michel, Jean de la Fontaine, Pont Callouard, Jules Collet et Marius Grout) et 5 écoles élémentaires (Louise Michel, Jules Collet, Jules Ferry, Marius Grout, Victor Hugo). Qu'il s'agisse des repas du midi ou de l'accueil avant et après les cours, l'inscription des enfants scolarisés dans ces établissements est obligatoire et renouvelable tous les ans.

L'inscription peut se faire selon deux manières :

- En se connectant sur le Kiosque Famille (<https://montivilliers.kiosquefamille.fr>), en cliquant sur « inscription à une activité » puis en choisissant parmi les options « restauration scolaire/périscolaire matin/périscolaire soir ».
- En prenant rendez-vous auprès du Service Education Enfance Jeunesse, du lundi 2 mai au vendredi 1^{er} juillet et en fournissant un justificatif de domicile de moins de trois mois, la dernière attestation du quotient familial de la CAF et le carnet de santé avec les vaccinations à jours

Pour rappel, depuis 2019 la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants âgés de 3 ans. Pour l'année scolaire 2022/2023, tous les enfants nés en 2019 sont concernés. En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, il est conseillé de prendre contact avec service Éducation Enfance Jeunesse au 02 35 30 96 45.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr